

# PROGRAMME DE FORMATION

## HYGIENE ET SALUBRITE

### OBJECTIFS

---

- Acquérir les connaissances obligatoires en matière d'hygiène et salubrité afin de pouvoir exercer le maquillage semi-permanent et le microblading
- Cette formation est obligatoire pour les professionnels du tatouage, y compris du maquillage semi-permanent, microblading et du piercing depuis le 19 février 2008, en accord avec l'article R. 1311-3 du Code de Santé Publique.

### PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

---

- Chef d'entreprise (niveau minimum CAP esthétique-cosmétique)
- Salariée en esthétique (niveau minimum CAP esthétique-cosmétique)
- Professionnels du tatouage et du piercing

### PROGRAMME

---

#### JOUR 1

Règlementation Française :

- Décrets et arrêtés.
- Normes sur les encres de tatouage.
- Normes sur les matériaux implantables

Anatomie :

- La peau : anatomie
- Système circulatoire & immunitaire.
- Mécaniques de cicatrisation.
- Réactions inflammatoires & allergiques

#### JOUR 2

Biologie, généralité :

- Agents infectieux
- Modes de prolifération
- Mécanique de l'infection

#### JOUR 3

Règles d'hygiène universelle :

- Lavage des mains
- Gants stériles
- Gestes sanitaires et champs stériles

Pharmacologie :

- Antiseptiques : familles & propriétés
- Protocoles d'asepsie

Agencement des locaux :

- Zones de contamination.
- Aménagements sanitaires

Protocoles sanitaires :

- Gestion & élimination des DASRI.
- Désinfections des surfaces infectées.
- Accident d'Exposition au sang (AERV)

## METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

---

- Travail théorique sur manuel remis au stagiaire
- Matériel fourni pour la formation : tout le matériel nécessaire à la pratique de cette formation est fourni par le Comptoir Beauté Formation, sauf si vous avez reçu une liste de matériel dans votre dossier d'inscription indiquant ce que vous devez amener

## MODALITE DE SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

---

- Fiche de présence élargée
- Vérification des atteintes des objectifs à l'issue de la formation (test théorique et / ou pratique).
- Certificat de formation remis aux stagiaires après contrôle des connaissances

## DELAIS D'ACCES

---

- L'organisme de formation Le Comptoir Beauté s'engage à répondre sous 48h à toute demande d'information relative à la demande d'inscription du client et se tient à votre disposition du lundi au vendredi de 9 h à 18 h au 05 56 72 30 60 ou en prenant un rdv téléphonique avec notre service "Renseignements et Inscriptions".
- Nous nous engageons à vous faire accéder à la formation, au plus tard un mois après votre demande (sauf période de fermeture de l'organisme de formation et sous réserve de places disponibles)
- Les inscriptions aux formations doivent intervenir au plus tard 24h avant la date de début de la session (hors week-end, jours fériés et fermeture annuelle)

## DUREE DE LA FORMATION

21h00 : 7 heures par jour

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h

## TARIF DE LA FORMATION

735 euros nets par stagiaire